

Section 1. Identification du produit et de l'entreprise

Identification :

Nom du produit : MINNCARE® COLD STERILANT (EPA Reg No. 52252-4)
MINNCARE® Le Désinfectant Liquide (comme vendu au Canada)
DIN 02277484

Identification de l'entreprise : Minntech Corporation
14605 28th Avenue North
Minneapolis, MN 55447
1-800-328-3340
(763) 553-3300

Numéro de téléphone d'urgence : CHEMTREC 1-800-424-9300, ou (703) 527-3887

Section 2. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composant	No CAS	Quantité (pourcentage en poids)	PEL (limite d'exposition admissible)
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	22.0%	1 ppm
Acide peracétique	79-21-0	4.5%	Ne
Acide acétique	64-19-7	-	10 ppm
Eau	7732-18-5	-	Ne

Le ou les PEL(s) représente(nt) la huitième heure pondérée en fonction du temps, OSHA 29 CFR 1910.1000 moyenne (pondérée en fonction du temps) pour le peroxyde d'hydrogène et l'acide acétique.

NE = non établi

Section 3. Identification de dangers

Apparence : Transparent
État physique : Liquide
Odeur : Acide
Dangers du produit : Corrosif et un oxydant

Effets éventuels pour la santé

Inhalation : L'effet de l'inhalation de la brume variera d'une légère irritation à des dommages importants aux voies respiratoires supérieures selon la gravité de l'exposition. Les symptômes peuvent comprendre l'éternuement, un mal de gorge ou la goutte au nez.

Ingestion : Avaler peut causer des brûlures graves de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Cela pourrait entraîner la formation des cicatrices dans les tissus. Les symptômes peuvent comprendre des saignements, des vomissements, de la diarrhée, une chute de la pression artérielle.

Contact cutané : Les contacts cutanés peuvent causer de l'irritation ou des brûlures graves.

Contact oculaire : Cause l'irritation des yeux et peut causer des brûlures lors de plus grandes expositions pouvant entraîner une infirmité permanente de la vision.

Section 4. Premiers soins

Les yeux et la peau : Rincez avec de grandes quantités d'eau pendant au moins de 15 à 20 minutes. Enlevez les verres de contact, s'il y a lieu, après les cinq (5) premières minutes et continuez ensuite de rincer. Si une brûlure ou de l'irritation est survenue, veuillez contacter un médecin. Si les vêtements sont contaminés, enlevez les vêtements, nettoyez la peau et lavez les vêtements avant de les remettre.

Ingestion : Si avalé, prenez une gorgée d'eau si vous êtes capable d'avaler. N'essayez pas de vomir.

Inhalation : Si inhalé, respirez de l'air frais.

Section 5. Mesures contre l'incendie

Point d'inflammabilité :	S/O
Limites d'explosivité :	S/O
Matériel d'extinction :	Eau, Co2 en mousse, produits chimiques secs
Dangers inhabituels d'incendie et d'explosion :	S/O

Section 6. Mesures en cas de rejet accidentel

Mettez des lunettes protectrices, des gants, bottes et vêtements protecteurs et un respirateur si la contamination de l'air est plus élevée que les niveaux permis. Assurez le confinement du déversement et neutralisez avec du bicarbonate de sodium ou du carbonate de sodium. Si permis par les organismes de régulations fédéraux, provinciaux ou locaux, déversez le rebut dans l'égout. Si des vadrouilles, des serviettes, des serviettes en papier ou d'autres matériaux similaires sont utilisés, assurez-vous que ces articles sont rincés à fond avec des quantités abondantes d'eau. Ne réutilisez pas le matériel liquide.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manipulation générale : Gardez le contenant fermé, mais ventilé lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposez dans un endroit frais et sec (en dessous de 24°C (75°F)). Entreposez le produit non utilisé dans le contenant original fermé. Une fois que le produit a été enlevé, ne retournez pas le contenant original.

Ventilation : Aspiration localisée

Section 8. Contrôles d'exposition/Protection personnelle

Articles de lunetterie : Lunettes étanches ou protectrices approuvées par ANSI. Vous devriez porter un écran lorsqu'il est susceptible d'y avoir des éclaboussures.

Gants : Vous devriez porter des gants protecteurs.

Vêtements : Vous devriez porter un tablier lorsqu'il est susceptible d'y avoir des éclaboussures. Des bottes en caoutchouc devraient être utilisées contre les déversements.

Respirateur : Si la contamination de l'air est plus élevée que les niveaux permis, utilisez un respirateur approuvé par NIOSH.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique :	Liquide
Apparence :	Transparent
pH (en tant que concentré) :	0.5 – 1.1
Solubilité dans l'eau (par poids) :	Complète
Odeur :	Acide
Masse moléculaire :	Nd
Point d'ébullition (760 mm HG) :	Nd
Point de congélation :	Nd
Densité (H2O = 1) :	1.1
Vapeur à la pression à 20°C :	Nd
Densité de vapeur (air = 1) :	Nd
Vitesse d'évaporation (acétate de butyle = 1) :	Nd
Point de fusion :	Nd

Section 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter :	Stockage chaud
Substances incompatibles :	Les métaux comprenant le fer, le cuivre, les alliages de cuivre, le laiton et l'aluminium, les sels, les produits biologiques inflammables, alcalis, caustiques, chlore et formaldéhyde.
Polymérisation dangereuse :	Ne se produira pas.
Décomposition dangereuse :	Ne pas mélanger de produits chlorés, car cela pourrait libérer du gaz chlore corrosif et toxique.

Section 11. Information toxicologique

MINNCARE[®] comme produit. LD50 pour l'inhalation est < 13,439 mg/m³. LD50 pour l'ingestion orale est 2,10 g/kg.

Renseignements relatifs au cancer :

Ingrédient	No CAS	NTP	CIRC	OSHA
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	Connu : No anticipé : Non	Aucun	NON
Acide peracétique	79-21-0	Connu : No anticipé : Non	Aucun	NON
Acide acétique	64-19-7	Connu : No anticipé : Non	Aucun	NON
Eau	7732-18-5	Connu : No anticipé : Non	Aucun	NON

Section 12. Information écologique

Évolution dans l'environnement : Aucun information trouvée.

Écotoxicité : Ce produit est toxique pour les oiseaux, les poissons et les invertébrés aquatiques

Section 13. Points à examiner pour l'élimination

Disposez de ce produit selon les réglementations fédérales, provinciales et locales.

Section 14. Information sur le transport

NON transporté en vrac

Nom d'expédition approprié : Mélanges de peroxyde d'hydrogène et d'acide peracétique, classement

des dangers stabilisés : Oxydant (5,1) et corrosive (8)

Numéro ONU : 3149

Groupe d'emballage : II

Section 15. Information de réglementation

État de l'inventaire international :

Ingrédient	No CAS	EC	Japon	Australie	Corée	Canada : LIS	Canada : LES
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Acide peracétique	79-21-0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Acide acétique	64-19-7	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Eau	7732-18-5	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON

États-Unis :

Ingrédient	No CAS	OSHA	CAA	CWA	RCRA	SARA 302	SARA 313	TSCA
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Acide peracétique	79-21-0	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	NON
Acide acétique	64-19-7	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
Eau	7732-18-5	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON

Proposition 65 Ca : Ce produit n'est pas affecté par la Proposition 65 Ca.

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada) : Cette fiche technique santé-sécurité a été préparée selon les critères de dangers du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche technique santé-sécurité comprend toutes les informations exigées par le Règlement sur les produits contrôlés.

Section 16. Autre information

Évaluations de l'Association nationale de protection contre l'incendie :

Inflammabilité : 0
 Santé : 2
 Réactivité : 1
 Danger spécifique : Corrosif

Évaluations des procédés in situ horizontaux et modifiés :

Inflammabilité : 0
 Santé : 2
 Réactivité : 1
 Équipement de protection individuelle : B

Date d'origine : 1/10/90
 Date de révision : 6/2/09
 Préparé par : Le Directeur d'entreprise de Risque la Direction